

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1868/SG/FIN portant réduction du tarif des frais de port sur le café en transit

n° 69-1868/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
30 décembre 1969

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1970

Date du numéro
10 janvier 1970

TEXTE INTÉGRAL

Il est accordé une réduction exceptionnelle et temporaire du taux des frais de port applicable au café en transit en provenance d'Ethiopie. Le nouveau taux est fixé à 225 francs par tonné de cafétransité. Il s'applique au café transporté par la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Ethiopien, au tarif de 2250 dollars éthiopiens la tonne.